

# CONSEIL MUNICIPAL

## PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 5 Juillet 2022 à 20h30

A la salle des fêtes de Doix



**Date de convocation : 28 Juin 2022**

**PRÉSENTS** : PAGEAUD Lionel, BOULARD Stéphane, VINET Monique, CHARRIER Pascal, SAGOT Judith, BERLAND Benoît, CHOLLET Corinne, BAUDOUIN Annick, BRETON Patricia, BIROT Serge, CLAUDE Georges, PELLETIER Nadège, MELLANGER Gaëlle, SOUCHARD David, THIBAUD Florian, PICORON Etienne.

**EXCUSÉS** : COURSEAU Hélène, FROMAGET Christine, FLAHAUT Anne-Sophie, DEME Isabelle, BERLAND Guillaume, BRUNET Xavier.

~~~~~  
**Président de séance** : PAGEAUD Lionel, Maire de Doix lès Fontaines.

**Secrétaire de séance** : BERLAND Benoît.

~~~~~  
*Le quorum pour valablement délibérer est de 12. Nombre de conseillers présents : 16*

### Ordre du jour de la séance du 5 juillet 2022 :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance.
- 2) Approbation du procès-verbal du 31 Mai 2022.
- 3) Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire.
- 4) Tarifs des produits proposés au dépôt de pain en Mairie de Doix à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022.
- 5) Remboursement des familles du RPI Doix lès Fontaines/Montreuil pour le transport scolaire année scolaire 2021/2022.
- 6) Remboursement des familles de Doix lès Fontaines du RPI privé Doix/Maillezais pour le transport scolaire année scolaire 2021/2022.
- 7) Prix des repas fournis par l'association St Luc pour la cantine de Doix pour l'année scolaire 2022/2023.
- 8) Changement des horaires de l'école du site de Doix du RPI Doix lès Fontaines/Montreuil.
- 9) Mise en place d'un pass sport et pass culture.
- 10) Répartition de l'allocation de retour à l'emploi versée à Monsieur BONNIFAIT Nicolas entre les communes membres de l'ancien comité de gestion du Centre de Loisirs de Fontaines.
- 11) Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activités.
- 12) Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activités.
- 13) Programme de voirie 2022 - Choix de l'entreprise.

- 14) Convention relative à un aménagement de voirie sur le domaine public départemental en agglomération fixant les conditions de son entretien ultérieur.
- 15) Agence de services aux collectivités locales de Vendée - Rapport 2021.
- 16) Travaux Enedis pour l'école élémentaire neuve.
- 17) Construction école élémentaire neuve - Avenant n°1 au Lot 2 avec GUILLEBEAUD.
- 18) Construction école élémentaire neuve - Avenant n°2 au Lot 1 avec Rineau TP.
- 19) Construction école élémentaire neuve - Avenant n°3 au Lot 1 avec Rineau TP.
- 20) Construction école élémentaire neuve - Avenant n°4 au Lot 1 avec Rineau TP.
- 21) Construction école élémentaire neuve - Avenant n°1 au Lot 15 avec SNGE.
- 22) Construction école élémentaire neuve - Avenant n°2 au Lot 15 avec SNGE
- 23) Construction école élémentaire neuve - Avenant n°1 au Lot 11 avec Techni Plafonds
- 24) Convention de mise à disposition de matériel informatique avec l'OGEC Ecole privée l'Eau Vive de Fontaines.
- 25) Questions diverses.

**Décisions prises dans la séance du 5 juillet 2022 :**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 31 Mai 2022.
2. PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ces délégations.
3. DECIDE de fixer les tarifs des produits qui y seront proposés à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022, comme suit :
  - Baguette longue = 0,95 €
  - Baguette St Michel = 1,10 €
  - Baguette Mélusine = 1,10 €
  - Pain long = 1,30 €
  - Boule farinée tranchée = 1,50 €
  - Pain complet Bio tranché = 1,95 €
  - Croissant au beurre = 1,05 €
  - Pain au chocolat = 1,05 €
4. DECIDE de rembourser le transport scolaire à hauteur de 70% des 55 € soit 38,50 €/enfant des familles dont les enfants fréquentent le RPI public Doix lès Fontaines-Montreuil nommées ci-dessous :  
(Monsieur Benoît BERLAND intéressé par cette affaire ne participe ni au vote ni aux débats)

ENFANT TRANSPORTE		PARENTS				Paiement	Prise en charge Commune
Nom	Prenom	Nom Parent	Prenom Parent	Adresse	Commune		
AUGER	Ella	GRONDIN	Maryse	12 rue du Puits	DLF	55,00	38,50
BARRE	Léonie	BARRE	Stéphane	22 rue de	DLF	55,00	38,50

				Billaude			
BARRE	Germain	BARRE	Stéphane	22 rue de Billaude	DLF	55,00	38,50
BAUDRY	Louis	BAUDRY	Julie	193 rue du Marais	MONTREUIL	55,00	38,50
BAUDRY	Maël	BAUDRY	Julie	193 rue du Marais	MONTREUIL	55,00	38,50
BEAUCHARD-HERAULT	Mel	NEVEU	Rachel	75 rue du communal	MONTREUIL	55,00	38,50
BENOIST	Elena	BENOIST	Mélanie	178 Rue de la Barque	DLF	55,00	38,50
BERLAND-RUEL	Louise	BERLAND	Benoît	47 rue des Roches	DLF	55,00	38,50
BLANCHARD	Emma	BLANCHARD	Mathieu	16 rue des Venelles	DLF	55,00	38,50
BOBIN	Cassandra	BOBIN	Cindy	13 rue de l'Avenir	MONTREUIL	55,00	38,50
BOCHARD	Hanaé	BOCHARD	Nadège	21 rue de la Gare	DLF	55,00	38,50
BONAMY	Lénaëlle	BONAMY	Sébastien	57 rue de Brillac	AUCHAY-SUR-VENDEE	55,00	38,50
BOUTRON	Noé	BOUTRON	Ixile	54 rue du Port de Fraigneau	MONTREUIL	55,00	38,50
CANTIN	Léane	CANTIN	François	6 rue du Marais	DLF	55,00	38,50
CHEVALLIER	Ally	FEREZ	Marjorie	21 rue du Dr Rouger	DLF	55,00	38,50
CORTESE	Lola	CORTESE	Lény	35 rue des Fougères	MONTREUIL	55,00	38,50
COUTANT	Ines	BABIN	Ericka	69 rue du Grand Bois	MONTREUIL	55,00	38,50
GOUDEAU	Charly	GOUDEAU	Michael	3 RUE DU PATIS	DLF	55,00	38,50
GUYGOV	Diana	GUYGOV	IUSTINA	24 RUE DU PARADIS	DLF	55,00	38,50
JAMIN	Sandjana	CORBISEZ	Julie	8 rue de Bellevue	MONTREUIL	55,00	38,50
MALARD	Maxime	MALARD	William	35 chemin d'oulmes	DLF	55,00	38,50
MEITE	Aminata	MEITE	Makula	12 rue de l'Avenir	MONTREUIL	55,00	38,50
MOUNIAU	Anaé	MOUNIAU	Coralie	16, rue de la pointe	MONTREUIL	55,00	38,50
PERROT	Paul	PERROT	Anne	14 Impasse Etienne Daurat	DLF	55,00	38,50
PERROT	Lise	PERROT	Anne	14 Impasse Etienne Daurat	DLF	55,00	38,50
ROBINET	Lohan	ROBINET	Emilie	110 rue des Roches	MONTREUIL	55,00	38,50
ROUX	Cylia	ROUX	Alexandre	2 rue de la Mocquerie	DLF	55,00	38,50
SAUVETRE	Hugo	LEROI	Mélanie	83 rue du Marais	MONTREUIL	55,00	38,50
SAVARIEAU	Maeline	LEFORT	Cathy	16 rue de la Barque	DLF	55,00	38,50
SOUZEAU	Mathéo	SOUZEAU	Ludovic	29 rue de la Maison St Luc	DLF	55,00	38,50
VALIN	Louise	VALIN	Cédric	83 rue des fougères	MONTREUIL	55,00	38,50
						<b>1193,50</b>	

Arrivée de Florian THIBAUD.

5. DECIDE de rembourser le transport scolaire à hauteur de 70% des 55 € soit 38,50 €/enfant des familles de Doix lès Fontaines dont les enfants fréquentent le RPI privé Doix-Maillezais nommées ci-dessous :

ENFANT TRANSPORTE		PARENTS			Paiement	Prise en charge Commune
Nom	Prenom	Nom Parent	Prenom Parent	Adresse		
CADIOU	Amaury	CADIOU	Thibaut	42 rue de Billaude	55	38,5
KEOPHILA	Camélia	CHEUNG-TOO	Malika	9 Impasse Etienne Daurat	55	38,5
KEOPHILA	Siam	CHEUNG-TOO	Malika	9 Impasse Etienne Daurat	55	38,5
THIMOLEON	Lana	VERLHAC	Céline	54 rue des Roches 1 Res Dames d'Amérique	55	38,5
THIMOLEON	Enzo	VERLHAC	Céline	54 rue des Roches 1 Res Dames d'Amérique	55	38,5
						<b>192,50</b>

6. APPROUVE le prix du repas à 3,80 € TTC pour l'année scolaire 2022/2023 de l'association St Luc pour la fourniture des repas à la cantine de Doix.

7. ACCEPTE le changement des horaires de l'école du site de Doix à compter de la rentrée de septembre 2022 comme suit :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h50 - 12h15 (au lieu de 12h00) et  
13h45 - 16h20 (au lieu de 13h30)

Ainsi les deux écoles de Doix et de Fontaines auront les mêmes horaires dès la rentrée de septembre 2022 et il n'y aura pas de changement pour les enfants et les parents en novembre 2022.

Départ de Monique VINET.

8. DECIDE de la mise en place d'un Pass Sport et Pass Culture suivant les conditions suivantes :

Chaque enfant de la commune de Doix lès Fontaines de bénéficier d'une aide de 20 € maximum par an, et jusqu'à l'âge de 18 ans inclus, pour toute inscription auprès d'un club ou d'une association sportive ou culturelle de Vendée ainsi que dans une école de musique et de danse.

Cette aide financière sera versée aux parents ou tuteurs légaux sous réserve de la présentation, avant le 31 octobre de chaque année, des pièces suivantes :

- une facture acquittée du club ou de l'association,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- un justificatif de la date de naissance de l'enfant (carte d'identité ou livret de famille) et
- un RIB.

Ce remboursement étant considéré d'un point de vue comptable comme une subvention, il nécessitera une délibération nominative des familles concernées après le 31 octobre de chaque année.

9. DECIDE d'approuver la répartition de l'allocation de retour à l'emploi due à Monsieur BONNIFAIT entre les communes membres de l'ex-comité de gestion du Centre de loisirs de Fontaines et ACCEPTE que la commune de Doix lès Fontaines demande en année N+1 le remboursement des sommes dues à chaque commune en fonction d'un état qui sera arrêtée à chaque fin d'année civile.
10. DECIDE de créer de créer un emploi temporaire sur la base de l'article L332-23 du code général de la fonction publique (accroissement temporaire d'activité), du 22 Août 2022 et jusqu'au 31 juillet 2023, sur le grade d'adjoint technique et pour 35h00 par semaine maximum, Indice de rémunération 352.
11. DECIDE de créer de créer un emploi temporaire sur la base de l'article L332-23 du code général de la fonction publique (accroissement temporaire d'activité), du 29 Août 2022 et jusqu'au 7 juillet 2023, sur le grade d'adjoint technique et pour 35h00 par semaine maximum, Indice de rémunération 352.
12. FAIT le choix de l'entreprise RINEAU TP pour la réalisation des travaux de voirie 2022 pour la tranche ferme à 86 718,00 € HT. La tranche optionnelle 1 n'est pas retenue.
13. AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Département de la Vendée et relative à l'aménagement de sécurité réalisé sur la RD 20 à l'entrée de la commune déléguée de Fontaines fixant les conditions de son entretien ultérieur.
14. PREND ACTE du rapport 2021 des représentants des collectivités territoriales au conseil d'administration.
15. AUTORISE Monsieur le Maire à régler la facture d'ENEDIS pour le branchement complet en souterrain de la nouvelle école élémentaire pour 1 331,28 € TTC.
16. AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à intervenir avec l'entreprise GUILLEBEAUD titulaire du lot 2 Gros Œuvre dans le cadre des marchés de travaux de la construction de la nouvelle école élémentaire. L'avenant n°1 s'élève à + 320,00 € HT.
17. AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à intervenir avec l'entreprise RINEAU TP titulaire du lot 1 VRD dans le cadre des marchés de travaux de la construction de la nouvelle école élémentaire. L'avenant n°1 s'élève à + 700,00 € HT.
18. AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à intervenir avec l'entreprise RINEAU TP titulaire du lot 1 VRD dans le cadre des marchés de travaux de la construction de la nouvelle école élémentaire. L'avenant n°1 s'élève à + 1 740,00 € HT.
19. AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 à intervenir avec l'entreprise RINEAU TP titulaire du lot 1 VRD dans le cadre des marchés de travaux de la construction de la nouvelle école élémentaire. L'avenant n°1 s'élève à + 1 520,00 € HT.

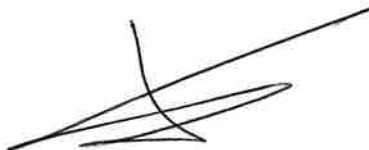
20. AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à intervenir avec l'entreprise SNGE titulaire du lot 15 Electricité dans le cadre des marchés de travaux de la construction de la nouvelle école élémentaire. L'avenant n°1 s'élève à + 940,00 € HT.
21. AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à intervenir avec l'entreprise SNGE titulaire du lot 15 Electricité dans le cadre des marchés de travaux de la construction de la nouvelle école élémentaire. L'avenant n°1 s'élève à + 2 620,00 € HT.
22. AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des équipements numériques et services et ressources numériques associés qui vont être installés dans l'école privée l'Eau Vive de Fontaines à intervenir avec l'OGEC. (Monsieur Florian THIBAUD intéressé par cette affaire ne participe ni au vote ni aux débats).

#### QUESTIONS DIVERSES :

- Courrier de Mme Anne CHARRIER, directrice de l'école publique du site de Doix, qui était joint à la convocation. Monsieur Pascal CHARRIER intéressé par cette affaire ne participe pas aux débats.
- Accompagnement à l'activité Piscine Eté 2022.
- Préparation du 14 juillet.

La séance a été levée à 23h00.

Le secrétaire de séance  
Benoît BERLAND



Fait à Doix lès Fontaines, le 11 Juillet 2022  
Le Maire,  
Lionel PAGEAUD

